



## RAPPORT ANNUEL 2018

### 1. Rémunérations et présences (cf. annexes 1 A-B-C)

#### Conseillers communaux

Le montant brut du jeton de présence octroyé aux Conseillers communaux est de 75,00 € par participation constatée aux séances du Conseil et des Commissions préparatoires.

#### Membres du Collège des Bourgmestre et Échevins

Le Bourgmestre et les Échevins sont rémunérés conformément aux dispositions de la nouvelle loi communale ; ils ne perçoivent pas de jeton de présence.

### 2. Outils de travail

#### Conseillers communaux

Les conseillers communaux bénéficient d'une tablette équipée d'une connexion 4G, permettant d'accéder à l'application de gestion électronique des délibérations (BO Secrétariat). En fin de mandat, cet équipement doit être restitué.

#### Membres du Collège des Bourgmestre et Échevins

Le Bourgmestre et les Échevins bénéficient d'un bureau (comprenant le mobilier, le matériel courant, une ligne téléphonique et un ordinateur), d'une tablette équipée d'une connexion 4G, afin d'accéder à l'application de gestion électronique des délibérations (BO Secrétariat). En fin de mandat, cet équipement doit être restitué.

A noter que le Bourgmestre sortant bénéficiait en outre :

- De la prise en charge d'une partie des frais d'essence pour son véhicule personnel (pour un montant de 669,08 € en 2018) ;
- De la prise en charge d'une connexion 4G pour son véhicule personnel.

### 3. Avantages de toute nature et frais de représentation

Le Bourgmestre, les Échevins et les Conseillers communaux bénéficient sur demande d'un libre-parcours STIB, aux conditions prévues par cette dernière.

Ils ne bénéficient d'aucun autre avantage de toute nature, ni de frais de représentation.

### 4. Voyages auxquels ont participé des mandataires

*Nihil*

### 5. Marchés publics conclus par la commune

(cf. annexe 2)

### 6. Subsidés octroyés par la commune

(cf. annexe 3)